

Conditions générales d'achat

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales d'achat ont pour objet de définir les dispositions générales auxquelles sont soumis tous les achats de produit et/ou de service effectués par la S.A. M-LINK TELEPORT.

1.2 Nonobstant toute stipulation contraire de ses conditions générales de vente, le vendeur reconnaît que son acceptation de la commande emporte non seulement la renonciation expresse du vendeur à toutes ses conditions de vente, mais également l'acceptation expresse des présentes conditions.

1.3 L'acceptation de la commande par le vendeur entraîne sa renonciation à l'application de toute autre disposition pouvant figurer dans ses catalogues, prospectus, tarifs ou dans tout autre document établi par lui et porté à la connaissance de la S.A. M-LINK TELEPORT avant ou après l'acceptation de la commande.

2. Formation du contrat

2.1 Seules les commandes passées au moyen d'un bon de commande seront honorées par le vendeur. Les commandes verbales sont sans valeur.

2.2 Tout bon de commande sera considéré comme accepté 8 jours ouvrables après son envoi, même dans le cas où le vendeur serait resté en défaut de renvoyer la confirmation de la commande à la S.A M-LINK TELEPORT.

Dans cette hypothèse, la S.A. M-LINK TELEPORT se réserve néanmoins le droit d'annuler la commande sans que cette annulation ne puisse donner lieu à la moindre indemnité.

3. Prix

3.1 Le prix applicable est celui mentionné dans la commande ou celui qui résulte des formules de calcul stipulées dans la commande.

3.2 Le prix stipulé dans le bon de commande ne pourra subir aucune adaptation pour quelque cause que ce soit.

3.3 Sauf stipulations contraires, le prix comprend les coûts d'emballage ainsi que tout autre coût, risque ou charge en rapport avec l'exécution de la commande.

Aucun coût supplémentaire, de quelque nature que ce soit, ne sera autorisé, sauf accord écrit préalable de la S.A. M-LINK TELEPORT spécialement indiqué sur le bon de commande.

4. Facturation

4.1 Les factures seront établies au nom de la firme pour le compte de laquelle la commande a été passée et seront adressées à la S.A. M-LINK TELEPORT (Service Comptabilité), Rue du Commerce 23, à 1400 NIVELLES, Belgique, inscrite à la BCE sous le numéro 0466.131.718.

4.2 Les factures devront comporter le numéro ou la référence de la commande, les quantités et description des produits / services fournis, la date et la référence du bordereau de livraison ainsi que les prix détaillés.

Les factures devront en outre être accompagnées de tout document de référence nécessaire.

4.3 Sauf stipulation contraire dans la commande, le vendeur émettra une facture par bon de commande et cette facture devra accompagner les produits / services.

4.4 Les factures non conformes aux stipulations mentionnées ci-dessus devront être considérées par la S.A. M-LINK TELEPORT comme non valables et seront retournées au vendeur.

4.5 Le prestataire de services s'engage formellement à se conformer à toutes les obligations légales propres à son statut et à s'en justifier sur simple demande de la S.A. M-LINK TELEPORT.

5. Paiement

5.1 Les paiements seront effectués exclusivement par virements, chèques ou traites.

En aucun cas, le seul paiement d'une facture ne peut être considéré comme une reconnaissance de conformité de la livraison, du produit ou service.

5.2 En l'absence de toute autre convention spéciale entre les parties, les paiements s'effectueront à 60 jours de la date de facture.

6. Livraison

6.1 La livraison se fera franco dans les locaux de la S.A. M-LINK TELEPORT ou en tout autre lieu indiqué sur le Bon de Commande.

6.2 Les produits voyageront aux risques et périls du vendeur jusqu'à la livraison complète à la S.A. M-LINK TELEPORT (y compris le déchargement et le stockage dans le cas de produits).

6.3 L'assurance des produits sera à la charge du vendeur.

6.4 Lors de la livraison des produits, le vendeur devra envoyer à la S.A. M-LINK TELEPORT, au moment de l'expédition, un bordereau de livraison en deux exemplaires, indiquant (i) la date et la référence complète du bon de commande, (ii) l'adresse complète des entrepôts respectifs de l'expéditeur et du consignataire, (iii) une description détaillée des produits, (iv) le nombre total de colis de l'expédition, (v) l'identification des poids brut et net de chaque colis, (vi) le moyen de transport et, (vii) la date d'expédition.

6.5 Toute clause contraire figurant éventuellement parmi les conditions générales du vendeur étant refusée pour la S.A. M-LINK TELEPORT, le vendeur ne pourra s'attribuer un intérêt d'office ou une indemnité forfaitaire en cas de retard de paiement.

7. Délai de livraison

7.1 Les produits seront livrés à la date et à l'adresse stipulées dans le bon de commande. Le délai de livraison fixé d'un commun accord devra être strictement respecté.

Les prestations commandées s'effectueront au lieu indiqué sur le bon de commande dans le strict respect du calendrier fixé selon les règles de l'art et répondront tant aux spécifications du bon de commande qu'aux critères professionnels les plus stricts.

7.2 Les dates et délais sont considérés comme des éléments substantiels du contrat et ne peuvent être modifiés sans l'accord écrit et signé des deux parties.

7.3 Le seul fait de l'expiration du délai d'exécution vaut mise en demeure pour le vendeur.

8. Retard de livraison

8.1 Le vendeur est tenu d'informer, par écrit circonstancié et à très bref délai, la S.A. M-LINK TELEPORT de tout événement susceptible de retarder l'exécution de la commande, sans toutefois pouvoir prétendre de ce fait à un allongement du délai de livraison.

Le vendeur devra faire tous les efforts raisonnables afin de minimiser les retards dans les livraisons ainsi que les conséquences de ces retards.

8.2 En cas de non-respect du délai de livraison, et excepté les cas de force majeure, la S.A. M-LINK TELEPORT pourra résilier la commande sans indemnité ni compensation pour le vendeur et sans préjudice du droit de la S.A. M-LINK TELEPORT à réclamer réparation des dommages ou pertes subis du fait du retard de livraison ou de l'absence de notification préalable par écrit tel que prévu au point 8.1.

9. Transfert des risques

9.1 Sauf stipulation contraire des parties, le transfert de la propriété et des risques aura lieu à la livraison des produits dans les locaux de la S.A. M-LINK TELEPORT ou à tout autre lieu décidé par les parties.

9.2 Toute clause de réserve de propriété du vendeur sera considérée comme non écrite.

10. Agréation

10.1 L'agréation des produits livrés n'aura lieu qu'après vérification complète dans les locaux de la S.A. M-LINK TELEPORT.

Toute livraison qui ne serait pas conforme aux spécifications du contrat pourra être refusée par la S.A. M-LINK TELEPORT.

Le vendeur sera tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. A défaut pour lui de les reprendre dans un délai raisonnable, la S.A. M-LINK les retournera au vendeur aux frais de ce dernier.

11. Emballage

11.1 Excepté le cas d'un emballage spécifique exigé par la S.A. M-LINK TELEPORT dans le bon de commande, le vendeur devra livrer les produits dans un emballage approprié, compte tenu de la nature des produits et des précautions à prendre afin de protéger les produits contre les intempéries, la corrosion, les accidents de chargement, les contraintes de transport et de stockage, les vibrations ou les chocs et plus généralement l'ensemble des événements susceptibles de détériorer les produits.

11.2 En toute hypothèse, les produits seront scellés, emballés et marqués, et en général préparés pour expédition (i) conformes aux usages commerciaux, (ii) acceptables par les transporteurs pour une expédition à moindre coût, (iii) adaptés afin d'assurer l'arrivée en bon état des produits à leur destination.

11.3 Dans les cas où le vendeur devra réaliser un emballage spécifique, celui-ci devra être réalisé selon les instructions correspondantes de la S.A. M-LINK TELEPORT.

11.4 Le vendeur devra marquer tous les emballages et conteneurs avec toute instruction de soulèvement, manipulation et de transport nécessaire, en identifiant et marquant clairement les articles qui nécessitent un soin, un stockage et / ou des conditions de transport particuliers, et en indiquant les précautions à prendre. Le vendeur devra étiqueter chaque emballage et conteneur avec les informations de transport, les numéros de commande, la date d'expédition, les noms et adresses respectifs de l'expéditeur et du consignataire.

11.5 Le vendeur devra être considéré comme seul responsable de tout dommage aux produits, ou toute dépense supplémentaire, occasionné par un emballage, marquage ou étiquetage incorrect ou inadapté, sauf à démontrer que les dommages ou dépenses sont la conséquence des instructions particulières d'emballage, de marquage ou d'étiquetage fournies par écrit par la S.A. M-LINK TELEPORT.

12. Garantie

12.1 Sauf stipulation contraire des parties, le vendeur garantit, pour une durée de 12 mois, que les produits fournis sont (i) conformes aux besoins, spécifications, dessins, échantillons donnés par la S.A. M-LINK TELEPORT, (ii) de qualité loyale et marchande, (iii) exempt de tout défaut de conception, de fabrication ou de fonctionnement.

12.2 Le vendeur reconnaît que l'ensemble des garanties reprises dans les présentes conditions viennent s'ajouter aux garanties légales et à celles expressément accordées par le vendeur.

12.3 Le vendeur demeure responsable, nonobstant toute disposition contraire, de tous dommages directs ou indirects, de nature contractuelle ou délictuelle causés par les produits livrés ou les services fournis, et ceci sans limitation quant au montant du dommage.

Un certificat de conformité devra accompagner les produits lorsque cela est précisé dans le cahier des charges ou au recto du bon de commande.

12.4 Si un défaut ou un dysfonctionnement d'un produit devait être relevé pendant la durée de la garantie par la S.A. M-LINK TELEPORT, elle le notifiera par écrit au vendeur et celui - ci devra, sans délai et à ses frais, soit remplacer, soit réparer les produits, soit corriger le défaut ou le dysfonctionnement.

Dans cette hypothèse, le vendeur devra consentir une nouvelle période de garantie de 12 mois après chaque remplacement, réparation ou correction effectuée pendant la durée de la garantie, à compter du jour où le remplacement, la réparation ou la correction auront été satisfaisants et effectués avec succès.

Si le vendeur ne satisfait pas à l'obligation de remplacement, réparation ou correction, la S.A. M-LINK TELEPORT disposera de la faculté discrétionnaire (i) soit d'effectuer le remplacement, la correction ou la réparation elle - même et aux frais exclusifs du vendeur, (ii) soit de faire effectuer le remplacement, la correction ou la réparation par un tiers et aux frais exclusifs du vendeur, (iii) soit d'obtenir du vendeur le remboursement intégral du prix d'achat du produit défectueux ou présentant un dysfonctionnement.

13. Propriété intellectuelle

Le vendeur certifie que les produits fournis ne portent en aucune manière atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers.

Il s'engage à garantir la S.A. M-LINK TELEPORT de tous frais et dépenses généralement quelconques, ainsi qu'à la défendre contre toute action en contrefaçon de brevet, invention, dessins et modèles, marques ou droit d'auteur intentée par un tiers et qui pourrait résulter de l'achat, de l'utilisation ou de la vente des produits à la S.A. M-LINK TELEPORT.

Le vendeur s'engage encore à indemniser la S.A. M-LINK TELEPORT de tout dommage, perte ou préjudice subi par elle et découlant directement ou indirectement d'une réclamation ou action visée à l'article 13.

14. Confidentialité

14.1 Le vendeur s'engage à assurer la confidentialité, à l'égard des tiers, de tous renseignements ou documents dont il aura eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat.

Cette obligation est illimitée dans le temps mais ne concerne pas les informations qui pourraient être rendues publiques autrement que par une divulgation non autorisée du vendeur.

14.2 Le vendeur, sans l'accord écrit de la S.A. M-LINK TELEPORT, ne dévoilera, divulguera ou fournira aucune information relative à l'existence du contrat ou à l'utilisation du nom de la S.A. M-LINK TELEPORT sous quelque forme que ce soit aux quelques fins que ce soient.

15. Résiliation

La S.A. M-LINK TELEPORT se réserve la faculté de résilier toute commande, par une lettre recommandée, sans qu'aucune indemnité ne soit due au vendeur, s'il apparaît que (i) le vendeur manque à son obligation de livraison des produits dans les délais prévus dans la commande, (ii) le vendeur manque à ses obligations de garantie, (iii) le vendeur manque à l'une quelconque de ses obligations découlant des présentes conditions générales d'achat, ou de tout contrat entre les parties dont la commande fait l'objet, sans y remédier dans les 8 jours suivant réception d'une notification écrite de la S.A. M-LINK TELEPORT lui signalant le manquement, (iv) le vendeur devient insolvable ou se voit désigner un administrateur judiciaire ou encore fait l'objet d'une liquidation volontaire ou forcée, (v) le vendeur, en raison d'un cas de force majeure, accuse un retard de livraison de plus de 3 mois.

16. Tolérance

LA tolérance de la S.A. M-LINK TELEPORT vis-à-vis d'un manquement du vendeur à l'une des présentes conditions générales d'achat ne pourra être étendue à tout manquement ultérieur. Le défaut de la S.A. M-LINK TELEPORT de faire respecter l'une des présentes conditions ne constituera nullement une renonciation à ces conditions et n'affectera point le droit de la S.A. M-LINK TELEPORT d'en imposer ultérieurement le respect.

17. Non validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions sont tenues pour non valides, illégales ou non applicables à quelque égard que ce soit, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations des présentes conditions n'en seront pas affectées.

18. Loi applicable et clause attributive de juridiction

En cas de litige, la loi belge est la seule applicable. Les tribunaux du siège social de la S.A. M-LINK TELEPORT au moment de la naissance du litige sont les seuls compétents.